

Modèles de libellés de legs



Vous trouverez ci-dessous plusieurs suggestions de libellés de legs en faveur de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

Legs particulier, sans restriction :

Je donne et lègue à la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance 11892 1543 RR0001, la somme de _____ \$, afin de soutenir ses besoins les plus urgents.

Legs particulier, avec restriction et clause permettant de modifier l'utilisation du don :

Je donne et lègue à la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance 11892 1543 RR0001, la somme de _____ \$ pour être utilisée aux fins suivantes: _____. Si la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants n'est pas en mesure d'affecter la totalité ou une partie de ces fonds aux fins énoncées dans le présent document, le solde de ce legs peut être utilisé à toute(s) fin(s) approuvée(s) par le conseil d'administration.

Legs résiduaire (%) sans restriction :

Je donne et lègue à la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance 11892 1543 RR0001, (la totalité ou % du résidu) de ma succession pour être utilisé à toute(s) fin(s) approuvée(s) par le conseil d'administration.

Veillez faire appel à un spécialiste :

La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants recommande de consulter un conseiller financier, d'assurance et/ou juridique pour vous assurer que vos objectifs financiers sont pris en compte, votre situation fiscale examinée et votre don testamentaire adapté à votre situation.

Société Dr MacKenzie Forbes

La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants est fière de reconnaître les personnes qui incluent la Fondation dans leur plan successoral. La Société Dr MacKenzie Forbes est un groupe de donateurs avisés et visionnaires qui font preuve de générosité et de sollicitude envers les enfants d'aujourd'hui et de demain.

Legs résiduaire (%), avec restriction et clause permettant de modifier l'utilisation du don :

Je donne et lègue à la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance 11892 1543 RR0001, (la totalité ou % du résidu) de ma succession, pour être utilisé aux fins suivantes: _____. Si la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants n'est pas en mesure d'affecter la totalité ou une partie de ces fonds aux fins énoncées dans le présent document, le solde de ce legs peut être utilisé à toute(s) fin(s) approuvée(s) par le conseil d'administration.

Legs subsidiaire :

Je donne et lègue tous mes biens, meubles et immeubles, qui composeront ma succession au moment de mon décès, sans exception, quel que soit leur emplacement, à (nom complet) _____, que je désigne comme ma/mon légataire universel(le).

Si (nom complet) _____ décède avant moi, ou en même temps que moi, ou renonce à ma succession, le legs sera dévolu à la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance 11892 1543 RR0001, en propriété absolue pour les fins poursuivies par ledit organisme.

Lorsque vous devenez membre, vous profitez des avantages de la Société et recevez :

- ✓ Une invitation à visiter les coulisses de l'Hôpital
- ✓ Une invitation à notre événement de reconnaissance annuel
- ✓ Votre (vos) nom(s) sur la liste annuelle des donateurs dans le site Web de la Fondation
- ✓ Votre nom à perpétuité sur le mur de la Société Dr MacKenzie Forbes, pour les dons reçus de 100 000 \$ et plus

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Samar El Soufi, conseillère, planification et développement

514 934-4846, poste 29226 | 1-866-934-4846 (sans frais) | sels@mchf.com

La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants

5002, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H4A 0B6

Numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance : 11892-1543-RR0001

la fondation
de l'hôpital
de montréal
pour enfants
the montreal
children's
hospital
foundation

